

Conseil d'Etat
Monsieur Pascal Broulis
Président du Conseil d'Etat
Rue de la Paix 6
1014 Lausanne

Lausanne, le 17 décembre 2010

Engagement d'enseignant-e-s retraité-e-s au DFJC

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

La Société pédagogique (SPV) a comme souci permanent la qualité de l'école et celle des prestations offertes aux élèves de ce canton. Dès lors, elle estime que l'Etat doit tout mettre en oeuvre pour limiter drastiquement l'engagement de remplaçants non formés.

C'est pourquoi la SPV salue la récente décision du Conseil d'Etat de permettre à nouveau, en raison de la pénurie au sein de l'école vaudoise, l'engagement de retraités formés.

Toutefois, une des conditions posées, complexe à mettre en oeuvre, à savoir la limitation du salaire perçu en regard de la rente versée par la CPEV et du dernier salaire versé avant le départ à la retraite, atténue fortement l'efficacité de votre décision et prétérite la situation des enseignant-e-s concerné-e-s.

Selon les informations collectées auprès de jeunes retraité-e-s, cette mesure limiterait le pourcentage d'engagement dans une fourchette comprise approximativement entre 15 et 25%. Ces premières projections sont valables pour des personnes qui ont un parcours professionnel "traditionnel". Ainsi, ces conditions rendent quasi impossible l'engagement d'un remplaçant formé lors de congé de longue durée (maternité, maladie, congé sabbatique, ...).

De plus, à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat aux interpellations de deux députés, il apparaît que seuls les rentiers de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud sont concernés. Si cette conclusion est exacte, il s'agirait d'une inégalité de traitement difficilement compréhensible qui discrimine les anciens et fidèles employés de l'Etat, très bons connaisseurs du système scolaire vaudois.

Les éléments rapidement exposés ci-dessus conduisent en conséquence la SPV à dénoncer la position du Conseil d'Etat.

En regard de cette situation, la Société pédagogique vaudoise sollicite formellement, par la présente, une rencontre, dans les meilleurs délais, avec une délégation du Conseil d'Etat pour débattre de cet objet.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations respectueuses.

Yves Froidevaux
Secrétaire général

Jacques Daniélou
Président